RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

o	Réclamation	: contact@mupras.com
o	Prise en charge	: pec@mupras.com
o	Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

197219

Déclaration de Maladie : Nº P19-0000739

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : E22AMAF Société : BOUAZZAOUI (0052)

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : EZZAMAF Date de naissance :

Adresse : 32, AV. OUED DAHAB CASABLANCA

Tél. : 0663572332 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Jamal Eddine BENHIMA
Diabetologie - Diététique
Médecine Générale
266 Rue Sidi El Khadir Bab Nejma
Hay Hassani - Casablanca
05 22 47 29 09

Date de consultation : 10 / 1 / 24

Nom et prénom du malade : CHABAOUI ZINEB Age: 1972

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : DIABETE HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA **Le :** 10 / 01 / 2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/1/24	C1		200.00	Dr Jamal Eddine BENHIMA Diabetologie - Diététique Médecine Générale 266 Rue Sidi El Khadir Derb Najma Hay Hassani - Casablanca 06 44 79 40 91

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr LAHBABI Mohamed Pharmacie LAHBABI	10/01/2024	883.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

[redacted]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient
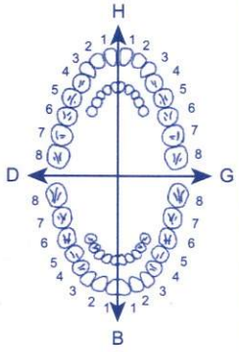			

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

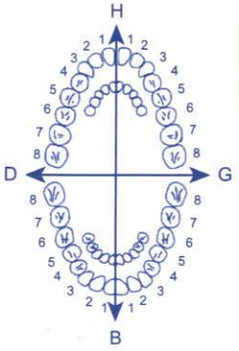

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

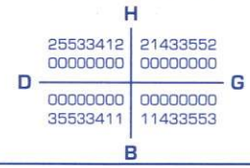

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Jamal Eddine BENHIMA

Médecine Générale

- Diplômé de la Faculté de Montpellier en Diabétologie.
- Diététique Médicale.
- Thérapeutiques Hormonales.

الدكتور جمال الدين بنهيمة

طب عام

- دبلوم مونبيليي في داء السكري
- التغذية والحمية
- العلاج الهرموني

Laboratoires MAPHAR
Boulevard ALKIMIA N°6
Quartier Industriel,
Sidi Bernoussi - Casablanca
Maroc
P.P.V : 116,80 DH
6 118001 181636

x3 Ced

Casablanca, le : 15/1/24 الدارالبيضاء، في :

CHABAOUI ZOUBIDA

régime diabétique très riche
régime cholestérol
régime rein

60.40 x3 AMAREL 2 SV

116.80 x3 LIPANTHYL

30.70 x3 KARDEGIC

49.90 x4 INEO

4 Ced

3 Mois

Pharmacie LAHBABI SV

Pharmacie LAHBABI * 79-81 Av. N.N. Dr. LAHBABI Mohamed C.D - Casa Tél : 05 22 37 31 03 *

AMAREL 2MG CP B30 LOT :23E001 PER.:04 2026 P.P.V :60DH40 118000 060031

x3 Ced

KARDEGIC 75MG SACHETS B30 LOT :23E010 PER.:06 2025 P.P.V :30DH70 118000 061847

53,40

Khadir, Derb Nejma - Hay Hassani - Ca
الدارالبيضاء - الهاتف : 0644 79 10 91 - المع
10 91 - GSM : 0
سيدي الخدير، درب

13.ho x3 LEVOTHYROX 100

1 — 0 — 0

6.ao x3 LEVOTHYROX

1 ½ — 0 — 0

Pharmacie LAHBABI SV

Pharmacie LAHBABI SV

D LEVOTHYROX

1 dose / Levo 13,40

Levothyrox® 50µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 13,40 DH

Levothyrox® 50µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 13,40 DH

Pharmacie LAHBABI
Dr. LAHBABI Mohamed
79-81 Av. "N" Jamila 5 C.D - Casa Tél.: 0522 37 31 03

TRAITEMENT CARDIOLOGIQUE

Tohl 883.90

Dr Jamal Eddine BENHIMA
Diabétologie - Diététique
Médecine Générale
266, Rue Sidi El Khadir Derb Nejma
Hay Hassani - Casablanca

Levothyrox® 25 µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 6,80 DH

Levothyrox® 25 µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 6,80 DH

Levothyrox® 25 µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 6,80 DH

MUPRAS

MUTUELLE DE PREVOYANCE &
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

le 10/1/24

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien
Je soussigné: Dr Jamal Eddine BENHIMA Diabetologie - Diététique Médecine Générale 266 Rue Sidi El Khadir Derb Nejma Hay Hassani - Casablanca Fixe 0522 99 11 19 Tél 06 44 73 46 91
Certifie que M^lle^, M^me^, M: CHRAIBI ZOUHOR née le 15/2
Présente DIABETE type 2 HTA THROMBOPENIE
Nécessitant un traitement d'une durée de: A VIE Cf ordonnance
Dont ci-joint l'ordonnance du 10/1/24
(A défaut noter le traitement prescrit)

(✓) : valable 3 mois

Dr Jamal Eddine BENHIMA
Diabetologie - Diététique
Médecine Générale
266 Rue Sidi El Khadir Derb Nejma
Hay Hassani - Casablanca
06 44 73 46 91

Contact: 022-91-23-76/ 022-91-23-26